



Avis aux termes de l'article 12

Renseignements supplémentaires requis pour respecter la condition d'homologation

Nom du produit:	Liquibrom 4000T
No d'homologation:	33408
No de demande:	2017-4257
PMRA#:	3078461
Date d'émission:	29 janvier 2020

Les renseignements énumérés ci-dessous doivent être soumis à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire en accord avec l'article 12 de la *Loi sur les produits antiparasitaires* au plus tard le 30 juin 2020.

PARTIE 0 INDEX

CODO: 0
Titre: Index

Données requises: Veuillez présenter un index électronique du dossier de données soumis en réponse à la présente lettre. Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez consulter la Directive d'homologation 2006-05 intitulée *Exigences concernant la présentation d'un index de données, de documents et de formulaires*.

PARTIE 2 RENSEIGNEMENTS EXIGÉS SUR LES CARACTÉRISTIQUES CHIMIQUES POUR L'HOMOLOGATION D'UN PRINCIPE ACTIF DE QUALITÉ TECHNIQUE OU D'UN PRODUIT DU SYSTÈME INTÉGRÉ

CODO : 2.13.3
Titre : Données sur les lots à l'échelle commerciale

Exigences postérieures

à la commercialisation : Le produit technique n'étant fabriqué qu'à l'échelle préindustrielle, le demandeur doit fournir des données sur cinq lots représentant la production à l'échelle commerciale, conformément aux exigences relatives aux données requises avant la commercialisation. Les données analytiques (conformes aux bonnes pratiques de laboratoire) doivent être fournies au plus tard le 30 juin 2020. Remarque : Les données à l'échelle commerciale doivent être constituées d'au moins 98 % du principe actif de qualité technique.